

Archivistes engagé·e·s



Pilotage :

Catherine Bernard et
Pierre-Frédéric Brau



Introduction

« Quels sont, pour vous, les enjeux actuels des métiers des archives ? En quoi la préservation des archives peut-elle être un acte engagé ? Pour vous à quoi servent les archives ? »... Ces questions ont été posées à des archivistes en herbe, à des utilisateurs ou des producteur·rice·s d'archives lors des tournages des vidéos *Parcours d'archives*, proposées par le groupe régional des Hauts-de-France pour le Mois de l'engagement : [lemoisdelengagement.archivistes.org/parcours-d-archives].

Et vous, quel portrait dresseriez-vous d'un·e archiviste engagé·e ? Celui d'un·e professionnel·le actif·ve en matière de défense des droits de l'Homme ? D'un·e bénévole prêt·e à intervenir pour sauvegarder les archives en péril hors des frontières ? D'un·e archiviste qui inscrit sa politique de collecte dans une démarche sociétale ? Au quotidien ou lors de missions exceptionnelles, en mai 2022 et chaque jour de l'année, ce métier dévoile les multiples facettes de ses engagements.

Pour le voir en action et découvrir ses superpouvoirs, engage un archiviste !

“ *La formation des archivistes ne peut fonctionner que grâce à l'engagement des professionnels des archives.*

Matthieu de Oliveira

L'engagement, c'est vouloir changer le monde et être capable d'être changé par le monde.

Yolaine Coutentin

”

“ *Derrière chaque archiviste se cache un citoyen*

Éric Lechevallier

Entendu à Roubaix

”

Aller au-delà de l'engagement professionnel est la clef pour l'engagement social.

Vicenç Ruiz Gómez

“

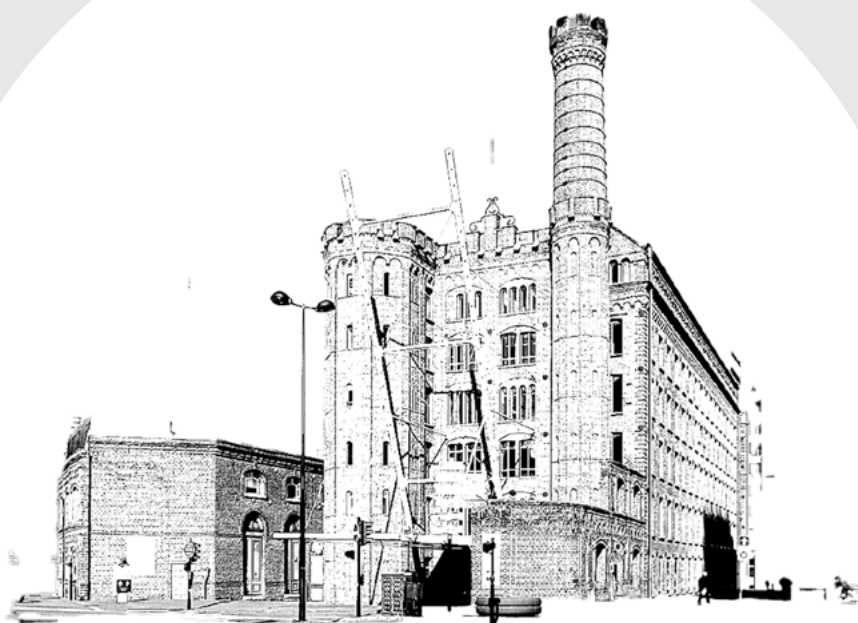
Engage un·e archiviste !

Pierre-Frédéric Brau

“

Notre engagement au quotidien, c'est du off, du partage.

Marie Triot



“

*Engagement ?
Je parlerais plutôt
d'un engrenagement.*

Yolaine Coutentin

”

Seul l'engagement archivistique peut permettre d'atteindre et de garantir la transparence des institutions.

Vicenç Ruiz Gómez

Les archives, condition impérative au droit de savoir

Après une carrière au sein des Archives fédérales suisses, Andreas Kellerhals a dirigé l'institution de 2004 à 2017, avant de remplir la fonction de délégué pour les données publiques ouvertes du département fédéral de l'Intérieur. Président de l'Association des archivistes suisses et actif dans les groupes de travail du Conseil international des archives (ICA), il a ensuite été vice-président chargé des Finances de l'ICA. Particulièrement impliqué en matière de droits de l'Homme, il a, par son engagement, su accompagner l'État fédéral dans une politique archivistique ambitieuse et originale.



Andreas Kellerhals lors de la rencontre internationale d'experts à Berne, 2016. © Andreas Kellerhals, 2016

Andreas Kellerhals, pouvez-vous nous faire partager votre engagement en matière de défense des droits de l'Homme, qui a animé toute votre carrière ?

Quand je suis entré aux Archives fédérales (AFS) en 1991, j'ai réalisé que l'institution alliait exigences professionnelles et conscience politique. Les années 1990 ont été marquées par la chute du rideau de fer et le développement démocratique en Europe de l'Est et du Sud-Est. Dans ce contexte, les premières activités des AFS relatives aux droits de l'Homme ont porté sur le renforce-

ment des structures démocratiques dans ces pays, et en particulier des archives en tant que garantes de l'obligation et de la possibilité de rendre des comptes au niveau politique. Concrètement, l'accent a été mis sur l'accompagnement à la mise en place d'un système d'archives moderne et démocratique en Albanie. D'une manière générale, les AFS ont contribué au développement d'une politique des droits de l'Homme plus globale, en partie axée sur les situations de crise, dans le cadre de l'ICA.

Comment cela a-t-il marqué votre institution et votre contexte institutionnel ?

La base juridique de l'archivage en Suisse a été redéfinie dans ces mêmes années 1990, le plaçant au-delà du seul domaine culturel : le droit d'accès aux archives y est garanti par cette loi, et l'archivage est reconnu comme une fonction fondamentale de l'État de droit démocratique, affirmée comme un élément essentiel du droit de savoir et donc d'une politique fondée sur des preuves. Cela a fortement marqué les AFS et les archivistes : dotés d'une nouvelle conscience de soi et de leurs missions, ils ont pu se positionner vis-à-vis de l'administration non comme de simples demandeurs,

mais comme détenteurs d'un droit vis-à-vis d'interlocuteurs aux devoirs et obligations clairement définis. Parallèlement, nous avons contribué à la politique du « Traitement du passé », pilotée par le département fédéral des Affaires étrangères (DFAE). Cette politique est basée sur les principes de Joinet. Le droit de savoir y est central, notamment en cas de crise ou de conflit. Nous avons pris pour devise le dicton d'Albert Camus : « Qui répondrait en ce monde à la terrible obstination du crime, si ce n'est l'obstination du témoignage ? »

« Qui répondrait en ce monde à la terrible obstination du crime, si ce n'est l'obstination du témoignage ? »

Pouvez-vous nous faire partager des actions que vous avez menées avec succès ?

Ce sont celles qui associent la théorie à la pratique. D'un côté, dans le cadre de la politique du « Traitement du passé », la Suisse a organisé en 2007 une table ronde auprès du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur le rôle des archives et leur importance pour la justice transitionnelle, et donc pour les réconciliations nationales, que ce soit en Afrique du Sud ou dans d'autres parties du monde. La sauvegarde des copies numériques des archives de la police du Guatemala s'inscrit dans ce contexte. De l'autre côté, les AFS ont organisé en 2016 une rencontre internationale d'experts à Berne, qui a marqué le début du chemin vers les « Principes directeurs concernant l'hébergement en lieu sûr des archives en péril ». Dans ce contexte, la reprise de documents du Tribunal des réclamations nucléaires de la République des Îles Marshall en Suisse sur la base d'un traité international constitue l'application pratique correspondante. Toutes ces activités ont pu être réalisées grâce à la contribution de nombreuses institutions et personnes : le DFAE et les AFS du côté de l'État, la fondation Swisspeace, responsable de la mise en œuvre, et, bien entendu, de nombreux archivistes du monde entier qui ont investi leurs connaissances et leur engagement personnel dans le cadre de l'ICA.

Propos recueillis par Pierre-Frédéric Brau

Archiviste engagée... hors zone de confort

Parce que les archives renvoient à un des droits fondamentaux de l'Homme, celui de savoir et donc d'accéder aux documents, l'association Archivistes sans frontières-section France répond depuis 2005 aux besoins d'intervention dans les pays francophones, pour aider à la conservation du patrimoine archivistique régulièrement mis en péril du fait de l'Homme (conflits, vandalismes...) et/ou de catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations...).



La salle d'archives-container du Centre d'Art de Port-au-Prince, en Haïti © Véronique Parmentier

En effet, si l'archiviste ne peut transmettre ce qui est définitivement détruit, il est de sa responsabilité de « passeur de mémoire(s) » d'agir au quotidien pour le préserver, et ASF lui permet de concrétiser un engagement à vocation tout autant professionnelle qu'humanitaire.

Le puissant séisme du 12 janvier 2010 en Haïti est destiné à rester gravé dans la mémoire collective. Personne n'a pu rester indifférent à ces centaines de milliers de vies qui, en trente-cinq secondes, se sont effondrées en même temps que les bâtiments qui les abritaient. La communauté mondiale s'est très rapidement mobilisée en envoyant des secours et en récoltant des dons. L'engagement d'ASF-France auprès de ce pays était donc naturel quand l'association a reçu sa demande d'aide, car, en parallèle de l'urgence humanitaire, se jouait également une urgence patrimoniale. Privés des documents qui prouvaient leurs identités, leurs droits de propriété..., les survivants ne pouvaient se reconstruire ni se projeter dans l'après.

Alors que j'étais en attente de traces de vie d'un enfant parrainé en Haïti depuis plusieurs années, l'appel à candidatures lancé par ASF-France a résonné pour moi comme une évidence. Si mes premières interventions se sont concentrées sur la situation des archives des ministères, c'est avec une institution privée, le Centre d'art de Port-au-Prince, que

l'accompagnement dans cet « après » a été le plus abouti, grâce à l'ardeur d'une équipe pour faire renaître un lieu emblématique de l'art haïtien. Créée par l'aquarelliste américain DeWitt Peters en 1944 et reconnue d'utilité publique dès 1947, cette institution a vu se croiser intellectuels, autodidactes, artisans et visiteurs étrangers de renom, et plusieurs générations de grands artistes y ont été formées. Les mobilisations individuelles et institutionnelles se sont rapidement organisées pour le sauvetage de la collection et des archives.

En 2014, un diagnostic des archives du Centre d'art, établi sur la base d'un échantillonnage de documents tirés de cartons stockés dans un container maritime, a mis en lumière un fonds archivistique d'une importance et d'une richesse historique rares. L'intervention d'ASF-France s'est donc confirmée comme essentielle sur un premier niveau de traitement. Faute de trouver l'expertise nécessaire en Haïti pour poursuivre le travail engagé, une mission en volontariat international m'a été proposée, et je suis ainsi partie six mois. À l'issue de ce volontariat, le flambeau a pu être transmis à une Haïtienne formée pour assurer la continuité grâce aux outils travaillés ensemble pour répondre aux

nécessités documentaires (catalogues d'exposition, portail...) de l'institution et aux demandes de communication des chercheurs et historiens. Le répertoire des archives offre désormais une visibilité historique sur près de 550 artistes haïtiens, 700 expositions, 220 œuvres de la collection permanente, 150 personnalités, les rela-

tions internationales, etc. Plus de 3 000 documents ont été numérisés et indexés. L'ensemble de ces opérations de traitement et de mise en valeur du fonds a permis, en 2017, de le proposer avec succès à l'Unesco pour une inscription au registre Mémoire du monde pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Cet engagement, ici ou ailleurs, n'est pas que mien. Il s'est en effet construit et renforcé avec celui de personnes exceptionnelles croisées tout au long de ma carrière et qui ont fait l'archiviste que je suis aujourd'hui.



Véronique Parmentier

Archiviste (bénévole) sans frontières
Responsable du service Archives
du Cdg59

Récits de Vi(II)es : des bains-douches en salle de lecture

Le Laboratoire d'architectes, lutteurs, chercheurs et artistes (LALCA) et les Archives municipales de Lyon (AML) s'engagent ensemble pour préserver l'expérience et l'expertise urbaine des usagers des bains-douches. Ainsi les Récits de Vi(II)es, œuvres sonores de LALCA réalisées à partir de collectes de paroles, pourront raconter longtemps encore les réalités sociales d'aujourd'hui. Dialogue entre deux des protagonistes du projet, Julie Bernard pour LALCA et Virginie Gentien, responsable des fonds privés aux AML.

Virginie Gentien (VG) : Comment a débuté ce projet ?

Julie Bernard (JB) : Depuis 2016, LALCA porte le projet « Hospitalité(s) », une réflexion sur la morphologie constellaire de l'« habiter » des personnes qui ne vivent pas dans un logement conventionnel et qui sont inévitablement contraintes de se déplacer sur un territoire pour subvenir à leurs besoins : manger, dormir, se laver, faire l'amour, etc.

C'est en 2018 que nous nous sommes installés pour la première fois à proximité des derniers bains-douches municipaux situés dans le 7^e arrondissement de Lyon, à Gerland, pour entamer un travail de recherche et création spécifique sur un des besoins de l'être humain, celui de se laver.

Il est important de préciser que ces bains-douches sont les derniers de la ville de Lyon et qu'ils offrent un accueil inconditionnel, anonyme et gratuit à tous, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 17 h 30. Jusqu'à la crise sanitaire, les bains-douches Delessert pouvaient accueillir jusqu'à 350 personnes par jour dans les 22 douches du lieu. On dénombre aujourd'hui plutôt 150 douches hebdomadaires.

Nous cherchons donc ici à comprendre l'hospitalité de ce lieu, les raisons de sa discrétion, et à entendre les réalités urbaines des personnes qui viennent ici de manière occasionnelle ou régulière. Le son est donc notre principal outil.

VG : Vous enregistrez les histoires des usagers des bains-douches. Comment se déroulent votre installation et les enregistrements ?

JB : Pour partir à la rencontre des personnes dont nous souhaitons connaître les expériences urbaines, nous avons conçu un dispositif spécifique d'enquête, le Campement sonore. Son design s'inspire de l'itinérance, avec comme module principal une caravane. La couleur rouge, utilisée de manière systématique sur l'ensemble du dispositif, marque l'identité de LALCA et crée une scénographie identifiable de loin.

Le Campement sonore se déploie autour de trois espaces-temps différents. Constitué d'abord d'un salon urbain, le lieu offre la possibilité d'un premier temps de conversation autour d'un café ou d'un thé. C'est ensuite et surtout un lieu d'enregistrement des voix. Dans notre caravane spécialement équipée, nous nous asseyons, discutons et captions les paroles. À partir des matières enregistrées, nous élaborons des Récits de Vi(II)es (courts portraits sonores de trois à cinq minutes) et des Polyphonies citadines (pièces sonores d'une dizaine de minutes construites à plu-

sieurs voix en fonction de fils thématiques), qui sont à la fois œuvres sonores et moyens de restituer la recherche. Enfin, nous installons sur un mur qui borde les bains-douches une fresque urbaine sonore interactive. Cette composition visuelle donne accès, via des QR codes, aux créations sonores produites et permet de nourrir le débat entre l'équipe de LALCA et les habitants rencontrés.

VG : Concrètement, quelles archives ont été créées ?

JB : Les archives du projet « Hospitalité(s) – bains-douches publics » se composent de vingt-cinq dossiers numériques individuels. À l'intérieur de chaque dossier, le chercheur peut consulter à minima un Récit de vi(II)e et la retranscription intégrale de l'entretien sonore (les personnes sont enregistrées avec leur accord). Pour une dizaine d'entre eux, ils comprennent également des éléments graphiques permettant de donner à comprendre « l'habiter » éclaté pendant une journée : une frise chronologique, une horloge et une carte temporelle des déplacements.

VG : Comment est née l'envie de donner ce fonds aux Archives municipales de Lyon ?

JB : Deux éléments concomitants nous ont amenés à considérer comme étant indispensable le dépôt de ces voix aux Archives municipales de Lyon. D'une part, nous souhaitons faire face à l'invisibilisation grandissante de beaucoup de personnes usagères des bains-douches (travailleurs pauvres dormant dans des véhicules, travailleur-euses informel-les, prostitué-e-s, personnes en situation de migration, etc.). Déposer ces voix dans une institution, c'est reconnaître, au moins symboliquement, leur existence, leur importance et leur valeur.

D'autre part, les expériences urbaines qui sont les leurs, outre leur évident intérêt patrimonial, ont une importance capitale dans la fabrique urbaine de demain. Elles sont, nous semble-t-il, porteuses de solutions inclusives et hospitalières, indispensables. Là encore, les déposer dans un fonds comme les Archives, c'est leur octroyer une valeur scientifique indéniable.

JB : Nous sommes ravies que les Archives municipales de Lyon aient accepté de les recevoir et surtout de nous accompagner dans ce dépôt-don. Peut-être pourriez-vous indiquer pourquoi vous souhaitez les collecter ?

VG : Les témoignages oraux constituent une source précieuse pour l'historien, l'urbaniste ou le sociologue. La parole des usagers des bains-douches complète la consultation des dossiers papier et offre aux chercheurs un autre angle d'analyse, plus qualitatif et basé sur une expérience directe.

La démarche de LALCA elle-même mérite qu'on en garde la trace. Elle témoigne d'un décloisonnement des disciplines de la recherche et de l'aspiration d'une génération de chercheurs à l'élaboration d'un savoir concret, qui ambitionne de répondre aux questionnements de nos sociétés contemporaines et d'éclairer les choix des décideurs politiques en matière d'urbanisme.

Au-delà de la valeur documentaire de ces témoignages, nous avons aussi profité de l'expertise de LALCA. Nous n'avons pas forcément les compétences et le temps nécessaire pour organiser ce type de collecte. Ce partenariat nous offre une belle occasion de collecter des archives sonores de qualité.

JB : Comment en assurer la pérennité ? Comment y accéder ?

VG : Les archivistes disposent d'une expertise dans ce domaine depuis quelques années. Aux AML, nous avons la chance d'avoir une spécialiste qui nous conseille pour le choix des formats de conservation, le nommage des fichiers puis le versement dans le SAE qui se chargera ensuite de la migration le cas échéant. La question de l'accès est double. La description, l'indexation et la mise en ligne de l'inventaire sur le portail des AML vont donner une visibilité à ces ressources, mais nous devons aussi protéger la vie privée des usagers et employés des bains-douches. Jusqu'en 2070, ces documents seront uniquement accessibles à un public averti de chercheurs et en salle de lecture. À l'expiration du délai de cinquante ans sur la vie privée, ils seront librement communicables.

JB : Maintenant que les archives de ce projet sont conservées, comment continuer à le faire vivre, à le valoriser ? Nous imaginons une installation sonore aux Archives, pour écouter les témoignages, et pourquoi pas une scénographie rappelant les bains-douches, une douche en salle de lecture !

VG : C'est une excellente idée !

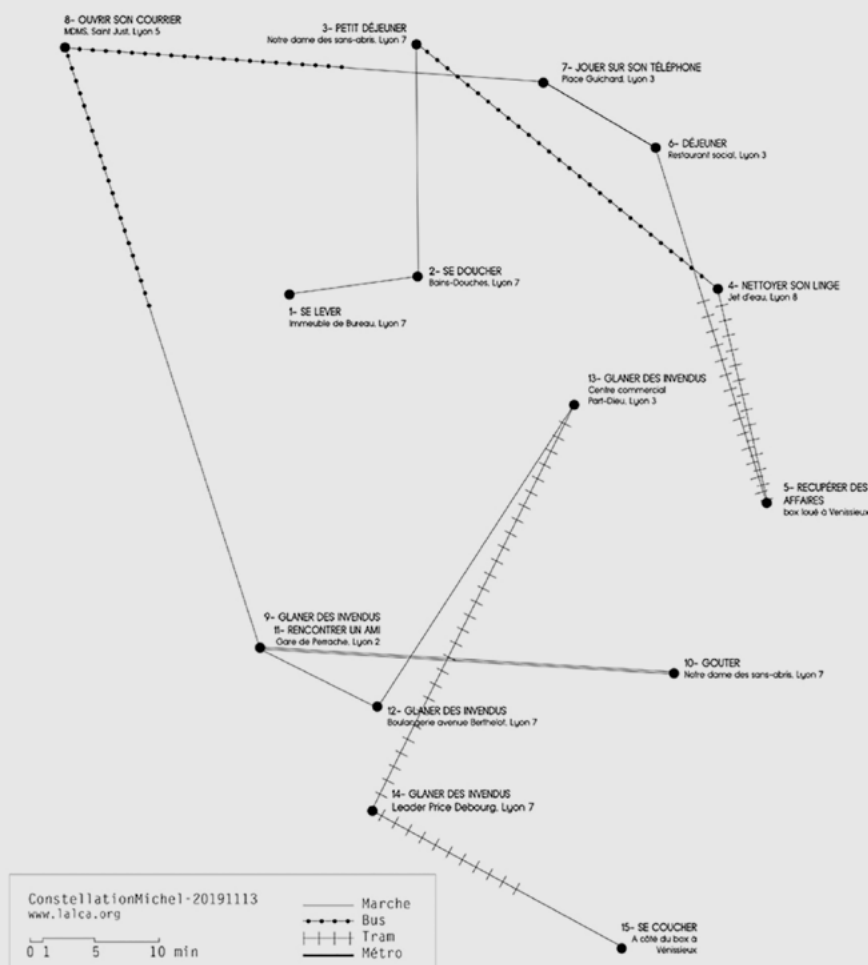
Organisons un vernissage avec les élus, les usagers et les bains-douches pour inaugurer l'entrée de ces archives et profitons-en pour proposer une installation visuelle et sonore dans la salle de lecture. Les Archives sont un lieu qui devrait être utilisé de manière plus conséquente par les associations ou structures porteuses de projets de recherche et/ou artistiques qui questionnent notre rapport au monde, car nous pouvons porter les voix dans l'histoire. Ce projet porté avec LALCA donne envie de développer ce type de partenariats avec d'autres structures et de collecter les archives d'autres projets.



Julie Bernard
Architecte et réalisatrice pour LALCA



Virginie Gentien
Archiviste responsable des fonds privés et figurés Archives municipales de Lyon



L'AAF en actions

Permanence de l'engagement, engagement de la permanence

Être engagé, c'est indispensable pour travailler à la permanence de l'AAF : engagé pour les adhérents, mais également pour porter les valeurs de l'association.

Ainsi, lorsque le conseil d'administration a eu l'idée d'un Mois de l'engagement, thématique mais aussi format inédits, la répartition des rôles s'est faite naturellement, chacun apportant ses compétences pour mettre en musique ce joli mois de mai. Pauline a proposé de travailler sur la communication, Nicolas sur l'organisation des événements. Quant à moi, eh bien, j'ai coordonné le tout.

L'organisation de pas moins de trente-sept manifestations sous le signe du Mois de l'engagement nous aura permis de connaître les Trois Tricoteurs — atelier-bar roubaisien engagé à replacer la production locale de textile au cœur de sa ville —, de rencontrer l'écrivain Philippe Jaenada, de coordonner la communication

de plusieurs événements sur des canaux différents, d'échanger avec des services d'archives que nous ne connaissions pas encore. Nous avons, pour certains, découvert Roubaix et son patrimoine. Nous nous sommes formés les uns les autres, et nous sommes ainsi montés en compétences. Mais surtout, nous avons travaillé en collaboration étroite avec les administrateurs au sein de plusieurs groupes de travail.

C'était une très belle expérience participative pour construire un événement au service du réseau des archivistes. En somme, une expérience d'engagement !

La permanence de l'AAF :

Claire Larrieux, Nicolas Didon, Léonor Fantel, Farah Mahjoub et Pauline Janssens



Une Gazette... engagée !

En écho à la journée d'étude « Archiver, un acte engagé ! » organisée aux ANMT à Roubaix le 6 mai dernier, et au Mois de l'engagement qui a vu fleurir en mai un grand nombre d'événements autour du thème pilier de l'action du conseil d'administration sortant, la réflexion se prolonge à travers un numéro de *La Gazette des archives*.

Si la crise du covid a fait (trop) rapidement basculer les administrateurs dans un vécu très concret de l'engagement au service de l'association, des permanents et des adhérents, cette notion est bien présente au cœur de l'AAF depuis ses origines. Dans son histoire, elle a expérimenté diverses voies pour faire bouger les lignes en faveur de la reconnaissance du statut des archives et du métier d'archiviste ; depuis une dizaine d'années, cet investissement de professionnels s'est étendu au service de la société et des citoyens. Que ce soit lors de la mobilisation contre le projet européen sur la protection des données personnelles (#EUDA-TAP), à l'occasion du choix du thème du troisième Forum de l'association à Saint-Étienne (« Archives et transparence, une ambition citoyenne »), ou encore,

tout récemment, lors du combat mené pour l'accès aux archives classifiées secret-défense avec un collectif de chercheurs, de juristes et d'archivistes, à chaque fois, l'AAF s'inscrit un peu plus dans un mandat moral, qu'elle a choisi de porter. Ce numéro de la *Gazette* passera les archives au filtre de l'engagement mais en donnant la parole aux étudiants et jeunes archivistes, arrivés depuis peu dans le monde professionnel.

Qu'est-ce que l'engagement ? En quoi l'acte d'archiver est-il un acte engagé ? Peut-on être engagé et assurer une démarche scientifique et objective de collecte d'archives ? Quel est le regard des étudiants en archivistique et des jeunes archivistes sur l'engagement ? Être archiviste au sein d'une association militante est-il être un archiviste comme les autres ? Que disent de nous les archives qu'on collecte ? Et celles qu'on ne collecte pas ?



Myriam Favreau

Chercheuse à l'Inventaire du patrimoine, service « Patrimoine et inventaire » Région Nouvelle-Aquitaine

Campagne « Engage un·e archiviste ! »

À l'occasion du Mois de l'engagement, l'Association des archivistes français annonce sa campagne « Engage un·e archiviste ! ».

Deux visuels ont été créés pour mettre en valeur les superpouvoirs des membres de la profession !

Imagines pour donner une image renouvelée, sympathique, dynamique — en bref, super ! — des archivistes, ces visuels sont destinés aux employeurs potentiels ; ils appuieront à ce titre la communication de l'association en matière d'emploi et seront mis à disposition de qui en aura besoin. Ils pourront aussi orner fièrement les bureaux des superarchivistes !

Pour vous les procurer, vous pouvez les télécharger : [\[www.archivistes.org/A-l-occasion-du-mois-de-l-engagement-l-Association\]](http://www.archivistes.org/A-l-occasion-du-mois-de-l-engagement-l-Association).

Elles sont aussi en libre-service à la permanence de l'AAF.

Par ailleurs, afin que vous puissiez aussi vous emparer de cette campagne et nous soumettre vos idées, nous vous invitons à répondre à ce sondage : [\[fr.surveymonkey.com/r/333HS9R\]](https://fr.surveymonkey.com/r/333HS9R).



Pierre-Frédéric Brau

Directeur des Archives départementales du Puy-de-Dôme



Impressions de table (ronde)

Quels engagements pour les archives ? Cinq intervenants, dont un archiviste, réunis en table ronde lors de la journée d'étude « Archiver, un acte engagé ! » le 6 mai aux Archives nationales du monde du travail ont permis de prendre le « pouls de l'archive », dans une approche chorale où la diversité des regards sur la question a pu s'exprimer. Nous avons souhaité partager certains points de vue qui ont laissé leur empreinte en nous.

Emmanuel Laurentin, historien, producteur de l'émission *Le Temps du débat* sur France Culture, a mis en lumière les enjeux sociétaux et démocratiques des archives. Dans notre société de l'information, il relève les efforts de documentation en direct des crimes de guerre en Ukraine, indispensables pour juger des crimes de guerre dans le cadre de procès devant la Cour de justice internationale. A contrario, trop souvent des États ferment ou font disparaître des archives pour éviter de se confronter à un passé qui les dérange.

Les citoyens et citoyennes ont besoin des archives pour revendiquer et réclamer des droits refusés par le passé, et écrire des histoires négligées. En outre, la contextualisation des sources de l'histoire est nécessaire pour permettre leur compréhension et éviter la manipulation du passé, et les archivistes y ont leur rôle à jouer.

Claire Miot, maîtresse de conférences en histoire contemporaine (Sciences Po Aix), ajoute qu'un historien est un professionnel mais aussi un citoyen. Lors du combat du collectif d'historiens, juristes et archivistes pour ouvrir l'accès aux archives classifiées secret-défense dans le respect du Code du patrimoine, elle évoque la tension, y compris dans un État démocratique, entre volonté affichée — et plus ou moins convaincue — de transparence et dessein de cacher des informations.

« Quels engagements pour les archives ? »

Vicenç Ruiz Gómez, records manager au Parlement européen, membre du conseil d'administration de l'Association des archivistes catalans, décrit l'archiviste comme avant tout le garant du contexte pour lutter contre la désinformation, et comme un acteur nécessairement engagé pour la transparence démocratique. Sam Bourcier, sociologue, auteur, maître de conférences à l'université de Lille et activiste queer et trans-féministe, évoque le besoin de co-construction entre le producteur, l'utilisateur d'archives et l'archiviste. Les termes d'archivateur/archivatrice ou archivac-teur/archivactrice qualifient ce nouveau rôle que l'archiviste doit reconnaître aux autres acteurs de la chaîne archivistique.

Matthieu de Oliveira, maître de conférences en histoire contemporaine à l'université de Lille et responsable du master « Archives », souligne l'asso-

ciation primordiale entre archivistes et formations universitaires. Former de jeunes professionnels ne relève pas que de la technicité, leur sensibilisation aux enjeux sociaux, civiques et citoyens des archives est essentielle. Une question à poser aux étudiants : « Est-ce qu'un document faux est moins vrai qu'un autre ? ». Philippe Jaenada, écrivain, prix Fémina 2017, n'aurait quant à lui pas écrit sans les documents consultés dans des dépôts d'archives ; les doutes initiaux qu'il a partagés sur sa légitimité à franchir les portes d'une salle de lecture sans attestation ni recommandation doivent néanmoins interroger sur les efforts de communication pour rendre « facile à lire et à comprendre » (FALC) une profession engagée mais encore trop méconnue.

Pierre-Frédéric Brau et Catherine Bernard
Pilotes de ce dossier



Emmanuel Laurentin animant la table ronde à distance © Pauline Janssens

Conclusion

Engagé pour un nouveau mandat ?

Pour conclure ce panorama, il en est un qui s'impose : l'engagement au sein de l'AAF !

Tendons le micro à Louis Faivre d'Arcier, son nouveau président : « Prendre la décision de se présenter à un mandat au sein du conseil d'administration de l'AAF pose des questions : est-ce que je trouverai le temps et l'énergie pour m'y consacrer pleinement ? Serai-je à la hauteur des enjeux qui traversent notre profession ? Comment me positionner dans les débats qui nous animent ?

S'engager, c'est accepter de se jeter à l'eau, avec son expérience, ses forces et ses faiblesses, et c'est l'ouverture à des rencontres et à un apprentissage permanent. Pour l'instant, c'est encore frais, mais nous ne le regrettons pas. » Une nouvelle équipe d'élue-s a pris les rênes et a besoin de notre implication à nous adhérent-e-s : Engageons-nous !

Pilotes du dossier : Pierre-Frédéric Brau et Catherine Bernard
Président de l'AAF : Louis Faivre d'Arcier

